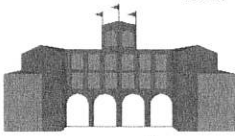


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS  
ENCLAVE DES PAPES

**COMMUNE DE VALREAS**

Pôle Culture Evènements et Vie Associative

Dossier suivi par Maude ESCOFFIER

☎ 07.71.37.36.81

Courriel : m.escoffier@mairie-valreas.fr

Réf. DGS/CEVA/ME

**DÉCISION N° 2024-03/58**

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE – DANS LE CADRE DE LA « NUIT DES CHÂTEAUX » - MURDER PARTY AU CHÂTEAU – LE 19 OCTOBRE 2024**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la politique d'animation de la ville, le service culturel participe depuis 2022 à la « Nuit des Châteaux », qui aura lieu le samedi 19 octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette occasion une animation est proposée en soirée dans le Château de Simiane afin de le découvrir sous un autre angle et de profiter de cet évènement original pour valoriser et promouvoir le Château de Simiane auprès de divers publics, enfants, familles... ;

**CONSIDÉRANT** que la présente prestation de service est établie par la SASU UNIQUE INNOV EVENTS Avignon sise 100 avenue des Ferrailles à ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) sous le n° SIRET 919 070 938 00015, et qu'elle fixe les modalités d'organisation de l'animation prévue le samedi 19 octobre 2024 ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240318-DEC\_2024\_03

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le contrat de prestation de service établi par la SASU UNIQUE INNOV EVENTS Avignon sise 100 avenue des Ferrailles à ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) sous le n° SIRET 919 070 938 00015, et qu'elle fixe les modalités d'organisation de l'animation prévue le samedi 19 octobre 2024.

**Article 2** : La dépense qui s'élève à 3 000 € TTC sera imputée à l'article 6232 du budget communal, répartie en 2 phases :

- phase 1 : préparation, visites, réunions, recherches pour la création d'une prestation sur-mesure pour le Château et pour l'événement du 19 octobre 2024 s'élevant à 1 500 € TTC,
- phase 2 : solde de la prestation à payer après la réalisation de l'événement s'élevant à 1 500 € TTC.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services, la responsable du pôle Culture Evènements et Vie Associative et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte et sera inscrite au registre des délibérations de la commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

**Article 5** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 18 mars 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :  
De la transmission en Préfecture, le 19 MARS 2024  
De la publication sur le site internet de la Ville, le 20 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20240318-DEC\_2024\_03